

APPEL A PROJETS BIEN VIEILLIR A TALANT

CAHIER DES CHARGES LOT 3

Création d'un parcours équilibre dans le square des Cottages

Date et heure limites de réception des candidatures :

Mardi 5 mars 2024

Table des matières

1.	CONTEXTE GENERAL.....	3
2.	DESCRIPTIF	4
3.	OBJET DU LOT 3 DE L'APPEL A PROJETS « BIEN VIEILLIR A TALANT »	5
4.	OBJECTIFS ATTENDUS :	7
5.	ELEMENTS DE CADRAGE :	7
6.	MODALITES DE PAIEMENT :	9
7.	AUTRES INTERVENANTS	9
8.	SUPPORT TECHNIQUE	10
	8.1 Schéma du parcours de la Toison d'Or (8 agrès pour 12 exercices)	10
	8.2 Photos de parcours « Equilibre » réalisés.....	10
	8.3 Exemples de conception technique d'agrès. Document non contractuel.	12

Le présent appel à projets vise à mettre en place un programme d'actions relevant de la participation des habitants, de l'implication des services municipaux et leurs partenaires. Il a pour objet d'apporter des éléments structurants tant au niveau de la coordination, de l'animation et de l'évolution de l'aménagement du territoire.

Il s'appuie sur la démarche **ECLAT** - Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie sur les Territoires initiée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse - **CNAV** en 2021.

Elle vise à faire émerger, à une échelle infra-départementale, un cadre favorable à la prévention de la perte d'autonomie.

Engagée sur les territoires les plus fragiles avec le soutien de la Carsat Bourgogne – Franche-Comté et la Ville de Talant, cette démarche prend la forme d'un appel à projets.

S'appuyant sur un diagnostic partagé des besoins, elle mobilise des partenariats locaux, identifie des priorités d'actions et formalise des engagements concertés et concrets pour les années 2024/2025.

La démarche **ECLAT** permet de formuler une offre de service globale, s'inscrivant dans un cadre partenarial élargi et s'appuyant sur la participation des habitants, en soutien des politiques publiques conduites notamment par la Ville de Talant co-actrice de la démarche.

ECLAT s'inscrit dans la continuité de l'Analyse des Besoins Sociaux - ABS menée par ITHEA et le Centre Communal d'Action Sociale - **CCAS** de TALANT. Elle prend appui sur les préconisations du diagnostic de territoire assuré par le même cabinet et mené dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales – **CAF**.

Elle repose sur 4 partenaires. Chacun a un rôle dédié pour mener à bien le déploiement de ce projet :

La Ville de Talant : La Ville de Talant porte une politique engagée en faveur de ses aînés pour leur permettre de profiter d'un vieillissement actif dans leur Ville tout en répondant aux défis du grand âge. Avec cette démarche, Monsieur le Maire et son équipe s'appuient sur la contribution des talantais au bien vieillir. La participation est essentielle pour renforcer et améliorer les services proposés aux seniors. Une Ville qui s'occupe de ses aînés fait de l'intergénérationnel une ressource pour maintenir une qualité de vie pour tous.

La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, la Carsat Bourgogne – Franche-Comté : L'objectif à travers cette démarche est ambitieux, grâce à un diagnostic complet du territoire de Talant. La Carsat Bourgogne – Franche-Comté (BFC) travaille avec les partenaires sur l'ensemble des axes considérés prioritaires au bien vieillir comme le logement, les lieux de vie collectifs, les ateliers de prévention ou encore

d'autres sujets. La Carsat Bourgogne – Franche-Comté et la Ville de Talant se sont engagées à co-porter et soutenir des dynamiques d'actions favorisant un vieillissement actif et en bonne santé des retraités.

Soliha : Soliha œuvre au service du projet habitat des personnes et des territoires, dans ses dimensions environnementales et sociales. Son objectif principal est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables. Soliha Hauts-de-France en partenariat avec l'agence de Côte-d'Or ont assuré l'analyse très précise des données du territoire.

La Fédération des Centres Sociaux : La Fédération des Centres Sociaux de la Côte-d'Or a animé, avec le soutien des équipes professionnelles du Relais et de La Turbine, des rencontres au plus près de la population. Ils ont échangé avec 125 talantais de tous les quartiers et organisé 3 ateliers collectifs pour comprendre les besoins des retraités et des organismes œuvrant pour le bien vieillir.

L'appel à projets s'inscrit dans l'articulation des différents dispositifs territoriaux et à ce titre doit tenir compte des orientations souhaitées en termes de coordination :

- Talant 2024,
- La Convention Territoriale Globale Caisse d'Allocations Familiales,
- La convention partenariale CCAS de Talant et Dijon Métropole.

2. DESCRIPTIF

Afin d'apporter une cohérence entre les services et les différents dispositifs déjà mobilisés sur le territoire, le programme d'actions a été coconstruit avec les habitants, les partenaires et la Ville à travers ses services : le service Aînés de la Direction Intervention sociale de proximité, la Direction Animation de la vie locale. La Direction Culturelle, la Direction Scolarité, enfance jeunesse et la Direction Technique et territoire seront également associés.

La participation des habitants est au cœur de la démarche. Elle a permis d'identifier 5 axes de développement :

- **1 - Communication** : qu'est-ce que la communication pour une commune ? Participation des habitants (appui sur les conseils citoyens) réalisée par la Ville, rendu auprès des habitants à prévoir,
- **2 - Logement** : mise en œuvre par la Ville et ses partenaires, au fil de l'eau, plusieurs actions déjà engagées (communication sur les aides possible, Appartement témoin...),
- **3 - Coordination** actions à destination des seniors talantais,
- **4 - Animation activités seniors** : intergénération (PEDT petite enfance, projet social Turbine, CTG...).

- **5 - Parcours équilibre.**

Les axes 1 et 2 correspondent à des activités ordinaires des services de la Ville et sont engagés.

Les axes 3, 4 et 5 font l'objet du présent appel à projets avec 3 lots :

- *Lot 1 : Coordination des acteurs associatifs intervenant sur la commune afin d'optimiser, améliorer et faciliter les interventions tournées vers les retraités talantais.*
- *Lot 2 : Animer, proposer et coordonner des actions de préventions et de lien social sur la commune à destination des retraités talantais*
- *Lot 3 : Création d'un parcours équilibre dans le square des Cottages.*

3. OBJET DU LOT 3 DE L'APPEL A PROJETS « BIEN VIEILLIR A TALANT »

La Ville de Talant souhaite aménager le square des Cottage pour y implanter un nouvel espace à destination des séniors. Il s'agit de créer un parcours équilibre dans un espace arboré et tranquille ayant besoin d'un attrait nouveau pour être mieux utilisé par les habitants. Le parcours équilibre à destination première des séniors pourra aussi être partagé entre tous les âges sans danger.

Implantation du parcours :



Le parcours sera implanté dans un quartier bénéficiant d'une majorité d'habitants seniors. Le quartier est doté d'équipements dédiés aux seniors.

En parallèle à ce projet et dans ce même square la Ville de Talant souhaite officialiser un partenariat avec la Ville de Mascouche, sa jumelle québécoise.

Dans le cadre du Work Shop ECLAT la proposition d'un accès à un lieu collectif sur le thème Manger/Bouger a été soulevée. Les habitants ont manifesté le souhait d'une ville tournée vers la santé des plus âgés et de permettre de maintenir une activité physique régulière.

Les objectifs identifiés lors de cette journée par les habitants sont :

- Rester actif via des lieux de rencontre et une nouvelle offre d'activité,
- Lutter contre l'isolement et passer des messages de prévention,
- Toucher un public le plus large possible.

Le parcours équilibre répond ainsi à ces objectifs.

Les principes d'un parcours équilibre :

Un parcours équilibre est un dispositif de mobilier urbain qui permet de faire travailler ses fonctions d'équilibration dans un espace public restreint. Il est gratuit et accessible à tous les publics et a pour objectif de sensibiliser les usagers à l'importance d'effectuer des exercices d'équilibre de manière régulière en leur mettant à disposition du matériel urbain sans mettre en concurrence l'offre déjà existante. Il répond aux critères du référentiel équilibre. Il s'inscrit dans le cadre national de prévention des chutes.

Ces principes s'inscrivent dans un contexte particulier et répondent à plusieurs enjeux :

Alors qu'environ une personne sur trois âgée de plus de 65 ans et une personne sur deux de plus de 80 ans tombent chaque année et que parmi ces derniers, la moitié aurait fait au moins deux chutes dans l'année, travailler ses fonctions d'équilibration est essentiel pour prévenir ce risque.

L'objectif est de dispenser un module afin d'acquérir les bons gestes et les bonnes postures mais aussi promouvoir l'utilisation de cet équipement en autonomie, hors module.

Les enjeux sont multiples :

- Prévenir le risque de chute chez les personnes âgées,
- Promouvoir l'exercice physique en plein air,
- Favoriser le lien social et la convivialité intergénérationnelle.

Le présent cahier des charges définit les prestations attendues et les niveaux de performance à atteindre.

4. OBJECTIFS ATTENDUS :

Les principaux objectifs sont les suivants :

- **OBJECTIF 1 : *Installer des agrès labellisés parcours équilibre,***
 - Réveiller et stimuler la fonction d'équilibration,
 - Réassurer la stabilisation posturale,
 - Contribuer au renforcement musculaire,
 - Encourager les personnes à pratiquer une activité physique adaptée de façon pérenne et régulière,
 - Développer et entretenir le lien social.
- **OBJECTIF 2 : *Créer un espace ludique et facile d'utilisation***
 - Permettre aux usagers d'utiliser un parcours agréable, facile et sans danger,
 - Poser des panneaux explicatifs des agrès afin d'en faciliter l'utilisation.
- **OBJECTIF 3 : *Créer une ressource documentaire :***
 - Décrire les modalités d'utilisation du parcours en fonction des publics,
 - Proposer des techniques d'animation,
 - Concevoir les supports de promotion du parcours pour les professionnels et les publics.
- **OBJECTIF 4 : *Créer les conditions pour une animation durable de l'équipement sur la commune :***
 - Travailler avec les partenaires de la commune quant à la création d'animations pérennes.

5. ELEMENTS DE CADRAGE :

L'aménagement de l'équipement devra permettre à la Ville de Talant et la Carsat Bourgogne Franche-Comté de respecter leurs engagements :

- Faire vivre l'équipement après son installation à travers notamment l'animation d'ateliers par des partenaires à destination des personnes âgées,
- Respecter les consignes de sécurité,
- Maintenir la sécurité de l'équipement (panneau avec consignes de sécurité accessibles à tous, certification du mobilier à la norme en vigueur),
- Permettre l'entretien courant du mobilier par le service communal avec une maintenance curative et préventive de l'équipement.

Un référent technique « parcours équilibre » sera désigné au niveau de la commune en tant qu'interlocuteur principal pour le montage du projet.

La Carsat - BFC, en tant que porteur et garant de l'atelier équilibre sera chargée de l'étude technique de la faisabilité du projet en matière d'exercices dans le respect des critères de labellisation « parcours équilibre ».

Le prestataire fournira les modalités d'utilisation des installations en mettant à disposition des livrets.

Les activités possibles par agrès seront identifiées sur des panneaux signalétiques.

Afin de répondre à ces objectifs et obligations, quelques éléments de cadrage sont précisés :

- L'aire sera soit composée de plateaux fragmentés de type placettes, soit d'un bloc, dans les deux cas le terrassement sera pris en charge par la Ville,
- Elle comportera des revêtements amortissants et accessibles aux déambulateurs,
- Des passerelles réhaussées comme éléments ludiques et/ou cheminements peuvent être envisagées,
- Les emprises des aires de sécurité devront respecter les normes en vigueur,
- L'ensemble ne sera pas clôturé,
- Privilégier les univers graphiques, colorés, ludiques et singuliers,
- Favoriser la perméabilité des sols ou la collecte des eaux vers les plantations si possibles.

Prendre en compte les enjeux de la transition écologique et l'adaptation aux changements climatiques :

- S'intégrer dans le cadre paysager du parc existant en valorisant le naturel,
- Utiliser au maximum des matériaux naturels d'origine locale,
- Valoriser le recyclage, le réparable et le réutilisable,
- Limiter les consommations d'énergie, d'eau ainsi que l'entretien.

Chaque candidat peut proposer d'autres solutions à condition qu'elles répondent aux objectifs cités ci-dessus.

Les exercices doivent respecter un minimum « attendu » dans le référentiel à savoir :

- Tenir compte des capacités et spécificités individuelles des participants (ex : variantes d'exercices proposées dans le livret explicatif),
- Être en lien avec des gestes, des postures et des activités de la vie quotidienne,
- Stimuler la fonction d'équilibration des participants par le biais d'exercices d'équilibre, de renforcement musculaire, d'assouplissement, d'endurance (double tâche, franchissement d'obstacles, etc...).

Le démarrage de l'action doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 2024 (cf. article 5 du règlement).

6. MODALITES DE PAIEMENT :

Le financement de la prestation s'étalera sur la période du 1er juin 2024 au 30 juin 2025 en trois versements :

- 1/3 au démarrage de la prestation,
- 1/3 à l'étape 3 : 3ème trimestre 2024,
- 1/3 à la réception des travaux. 12 mois après le démarrage de l'action.

Le projet de parcours équilibre seniors se déroulera en plusieurs étapes, comme suit :

- **Etape 1 : Rencontres et concertations avec la collectivité (2ème trimestre 2024)**
 - Instauration de groupes de travail permettant de déterminer la faisabilité technique du projet (surface à aménager, emplacement dans la commune etc.), les composantes du parcours (agrès) et éléments relatifs à celui-ci (livret, panneau, intitulé du parcours et des exercices), animations de l'équipement (animateurs ateliers équilibre, liens avec le centre social et les centres de loisirs/structure périscolaire),
- **Etape 2 : Maitrise d'œuvre (3ème trimestre 2024)**
 - Poursuite des échanges sur la composition globale du parcours : quels agrès pour effectuer quels exercices ? Nombre d'agrès, agencement des agrès dans le parcours etc. (expertise et validation du professeur mandaté par la CARSAT si besoin).
- **Etape 3 : Mise en œuvre (1er semestre 2025)**
 - Conception du parcours et des panneaux puis installation,
 - Création et impression du livret explicatif.
- **Etape 4 : Inauguration et communication (été 2025)**
 - Inauguration de l'équipement,
 - Communication autour du mobilier et des animations prévues.

7. AUTRES INTERVENANTS

Les habitants, les agents des services techniques et du Service Aînés de la Ville, les experts de la Carsat Bourgogne Franche-Comté pourront accompagner le candidat sur la composition du projet dans une démarche de co-conception.

8. SUPPORT TECHNIQUE

8.1 Schéma du parcours de la Toison d'Or (8 agrès pour 12 exercices)



8.2 Photos de parcours « Equilibre » réalisés

A - Parcours "Equilibre" de la Toison d'Or





B - Parcours équilibre d'un EPAHD



GP100a plot



Livré assemblé.

diamètre: 15 cm
poids: +/- 10 kg

Le niveau d'enfoncement:
minimum 15 cm et maximum 30 cm
de la partie supérieure
(non marqué)

GP100g poutre zigzag



longueur: +/- 360 cm
largeur surface de marche: 8 cm
poids: +/- 59 kg

Le niveau d'enfoncement est marqué
+/- 35 cm de la partie supérieure.

Livré en 2 parties de +/-190 cm (vis de montage Torx T25 fournies)

GP100m poutre droite



Livré assemblé.

longueur: +/- 180 cm
largeur surface de marche: 8 cm
poids: +/- 21,3 kg

Le niveau d'enfoncement est marqué
+/- 30 cm de la partie supérieure.

GP100h semelles



Livré assemblé.

longueur: +/- 142 cm
surface semelles: 10 x 32 cm
poids: +/- 26 kg

Le niveau d'enfoncement est
marqué +/- 27 cm de la partie
supérieure.

GP100c poutre ondulée



longueur: +/- 360 cm
largeur surface de marche: 15 cm
poids: +/- 64 kg

Le niveau d'enfoncement est marqué sur les deux pieds beiges
extrêmes. (marqué 27 cm de la partie supérieure)
Hauteur de chute: +/- 43 cm
Livré en 2 parties de +/-190 cm (vis de montage Torx T25 fournies)

GP100i boomerang



Livré assemblé.

longueur diagonale: 73 cm
largeur surface de marche: 10 cm
poids: +/- 20 kg

Le niveau d'enfoncement est
marqué +/- 27 cm de la partie
supérieure.

GP100d poutre large



Livré assemblé.

longueur: 180 cm
largeur de la surface de marche: 15 cm
poids: +/- 20,5 kg

Le niveau d'enfoncement: marqué
+/- 27 cm de la partie supérieure.

GP100j serpent



Livré assemblé.

longueur: 90 cm
largeur de la surface de marche: 10 cm
poids: +/- 20 kg

Le niveau d'enfoncement est marqué
+/- 27 cm de la partie supérieure.

GP100e passerelle



Livré assemblé.

longueur: 180 cm
planches beiges: 15 x 40 cm
poids: +/- 41 kg

Le niveau d'enfoncement est
marqué +/- 30 cm de la partie
supérieure.

GP100k xylophone



Livré assemblé.

longueur: 180 cm
planches vertes: 15 x 40 cm
poids: +/- 46 kg

Le niveau d'enfoncement est
marqué +/- 30 cm de la partie
supérieure.

GP100f pas de fleurs



Livré assemblé.

diamètre: 17 cm
poids: +/- 4,7 kg

Le niveau d'enfoncement:
minimum 13 cm et maximum 27 cm
de la partie supérieure
(non marqué)

GP100l échasses



Livré assemblé.

10 échasses d'une hauteur totale de 200 cm
poids par échasse: +/- 13,2 kg
longueur: +/- 280 cm



Le niveau d'enfoncement est marqué
+/- 20 cm de la partie supérieure des plots.